

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un artiste interrogeant les notions de cinéma, audiovisuel, images animées au bénéfice des publics et des professionnels de l'Etablissement Médico-Social Public de l'Oise sur la période de mars à septembre 2024.

Date limite de dépôt de candidatures : 18 octobre 2023 à 23h59

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein (par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil), pendant 8 semaines.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, l'Établissement Médico-Social Public de l'Oise souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence pour l'établissement sont de :

- ⇒ Ouvrir le public à une culture protéiforme
- ⇒ Travailler l'image et l'estime de soi
- ⇒ Repérer ses forces et faiblesses en matière de communication
- ⇒ Développer l'aisance relationnelle
- ⇒ Être en capacité de jouer un rôle de composition
- ⇒ Prendre conscience de son pouvoir créatif
- ⇒ Sensibiliser le public à l'usage de la vidéo avec ses bénéfices et ses risques

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question du cinéma de l'audiovisuel, des images animées.

Cette thématique ressort d'un sondage proposé aux usagers dans le cadre de leur autodétermination. Elle a été validée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre :

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **8 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre mars et septembre 2024.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de 12 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur maximum (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Ce budget est versé directement à l'établissement sanitaire et médico-social qui accueillera la résidence par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France. L'allocation de résidence pour l'artiste est fixée à 6 000 euros nets pour deux mois de résidence. L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat. L'EMSP de l'Oise dispose d'un logement sur la commune dont la mise à disposition peut être envisagée pour l'accueil de l'artiste. Les conditions d'attribution et d'utilisation du logement feraient quant à elles l'objet d'une contractualisation.

Contexte

L'I.M.Pro, le SESSAD Pro et le SAMSAH constituent l'Etablissement Médico-Social Public de l'Oise. L'E.M.S.P assure de par ses missions sur le territoire, l'accompagnement des jeunes de 14 à 35 ans en situation de déficience intellectuelle sous le prisme majoritaire mais non exhaustif de l'accompagnement professionnel.

L'institution et les deux services en milieu ouvert sont situés sur le territoire Compiègne-Noyon mais leur champ d'action peut s'étendre sur tout le département. De par son histoire, cet établissement était un lieu de services aux personnes en difficultés.

Cette structure éducative a pour objet de permettre à chacun des jeunes accueillis de développer un projet personnel et professionnel au travers du Projet Individualisé avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire au service des usagers.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 18 octobre 2023 à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo à l'adresse suivante : cadre@impropublic60.fr et laetitia.prevost@culture.gouv.fr et contact@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : EMSP de l'Oise AAC Circulations-2024

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu au mois de décembre 2023.

Composition du comité de pilotage

Composition du comité de pilotage "Circulations" Résidence d'artiste EMSP 2024			
Coordinateur général*	Nom du professionnel	Fonction	Service
	LACAILLE Christophe	ETS	IMPro
Référénts opérationnels** (Un référent par service dans le Copil)	Nom du professionnel	Fonction	Service
	PERSCHKE Isabelle	AES	SAMSAH
	PAPAUX	ME	SESSADpro
	HOUDOU Bénédicte	ES	IMpro

En qualité de membres invités :

-Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.

-Marie Andreassian, coordinatrice du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.